



GRANDLYON  
communauté urbaine

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

Séance du **22 mars 2010**

Délibération n° 2010-1371

commission principale : **proximité et environnement**

commission (s) consultée (s) pour avis :

commune (s) :

objet : **Reprise, traitement et/ou valorisation du bois provenant des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché**

service : **Direction de la propreté**

**Rapporteur : Monsieur Coulon**

**Président : Monsieur Gérard Collomb**

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 155

Date de convocation du Conseil : 12 mars 2010

Secrétaire élu : Monsieur Marc Augoyard

Compte-rendu affiché le : 24 mars 2010

Présents : MM. Collomb, Bret, Darne J., Reppelin, Da Passano, Buna, Mme Guillemot, MM. Charrier, Daclin, Calvel, Mme Vullien, MM. Kimelfeld, Philip, Mme Pédrini, MM. Abadie, Arrue, Mmes Besson, David M., MM. Barge, Passi, Brachet, Charles, Colin, Sécheresse, Barral, Desseigne, Mmes Dognin-Sauze, Gelas, MM. Claisse, Bernard R, Bouju, Mme Peytavin, M. Vesco, Mme Frih, MM. Rivalta, Assi, Julien-Laferrière, Mme Ait-Maten, MM. Appell, Ariagno, Augoyard, Mmes Bab-Hamed, Bargoin, MM. Barret, Barthélémy, Mmes Baume, Benekadi, M. Bernard B, Mmes Bocquet, Bonniel-Chalier, MM. Bousson, Braillard, Broliquier, Buffet, Chabert, Chabrier, Mmes Chevallier, Chevassus-Masia, MM. Corazzol, Coste, Coulon, Mme Dagorne, MM. Darne JC., David G., Desbos, Deschamps, Mme Dubos, MM. Dumas, Ferraro, Flaconnèche, Forissier, Fournel, Galliano, Gentilini, Geourjon, Mme Ghemri, MM. Gignoux, Gléréan, Goux, Grivel, Guimet, Mme Hamdiken-Ledesert, MM. Havard, Huguet, Imbert Y, Jacquet, Joly, Justet, Kabalo, Lambert, Lebuhotel, Lelièvre, Léonard, Lévêque, Mme Levy, MM. Llung, Longueval, Louis, Lyonnet, Millet, Muet, Ollivier, Mme Palleja, MM. Petit, Pili, Pillon, Plazzi, Quiniou, Réale, Mme Revel, M. Roche, Mme Roger-Dalbert, MM. Rudigoz, Sangalli, Serres, Sturla, Suchet, Terrot, Thévenot, Thivillier, Touleron, Uhlrich, Mme Vallaud-Belkacem, MM. Vaté, Vergiat, Mme Vessiller, MM. Vial, Vincent, Vurpas, Mme Yéréman.

Absents excusés : Mme Elmalan (pouvoir à M. Plazzi), MM. Crimier (pouvoir à M. Barral), Crédoz (pouvoir à M. Sturla), Blein (pouvoir à M. Longueval), Balme (pouvoir à M. Lévêque), Cochet (pouvoir à M. Thévenot), Fleury (pouvoir à M. Pillon), Genin (pouvoir à Mme Bab-Hamed), Giordano (pouvoir à M. Coste), Imbert A (pouvoir à M. Desseigne), Le Bouhart (pouvoir à M. Thivillier), Meunier (pouvoir à M. Forissier), Morales (pouvoir à M. Vincent), Mmes Perrin-Gilbert (pouvoir à M. Lebuhotel), Pesson (pouvoir à M. Coulon), Pierron (pouvoir à M. Jacquet), MM. Rousseau (pouvoir à M. Bousson), Terracher (pouvoir à M. Chabrier), Mme Tifra (pouvoir à Mme Dubos), MM. Touraine (pouvoir à M. Corazzol), Turcas (pouvoir à M. Havard).

Absents non excusés : M. Albrand, Mme Bailly-Maitre, MM. Gillet, Pillonel.

**Séance publique du 22 mars 2010****Délibération n° 2010-1371**

commission principale : proximité et environnement

objet : **Reprise, traitement et/ou valorisation du bois provenant des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon - Autorisation de signer le marché**

service : Direction de la propreté

**Le Conseil,**

Vu le rapport du 3 mars 2010, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

La Communauté urbaine de Lyon est compétente pour la collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés. A ce titre, elle dispose de structures de collecte des déchets ménagers par l'intermédiaire de 17 déchèteries. La prestation consiste à reprendre le bois (collecté dans les déchèteries communautaires et transporté par les exploitants des déchèteries jusqu'aux sites de réception) et à trier, traiter et /ou valoriser le bois.

Conformément aux articles 26, 33, 39, 40 et 57 à 59 du code des marchés publics, une procédure d'appel d'offres a été lancée concernant la reprise, le traitement et/ou valorisation du bois provenant des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon.

Dans le respect des articles 53 et suivants du code des marchés publics, la commission permanente d'appel d'offres a, le 12 février 2010, classé les offres et désigné celle de l'entreprise MSE comme offre économiquement la plus avantageuse. Cette dernière n'ayant pas fourni l'arrêté préfectoral d'autorisation d'exploiter dans le délai de 10 jours qui lui était imparti, il a été fait la même demande à la société SERDEX classée en deuxième position par la commission d'appel d'offres et il a été décidé de lui attribuer le marché.

Il s'agit d'un marché à bons de commande passé pour une durée ferme de 2 ans à compter de sa notification, reconductible deux fois 1 an. Les quantités du présent marché ont été estimées de la façon suivante :

- période ferme :  
. quantité minimum sur 2 ans : 20 000 tonnes  
. quantité maximum sur 2 ans : 50 000 tonnes

- reconductions :  
. quantité minimum sur 1 an : 10 000 tonnes  
. quantité maximum sur 1 an : 25 000 tonnes

L'estimation financière de ce marché est de 4 000 000 € HT sur la durée totale du marché, soit 4 ans.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président pour signer le marché, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit dossier ;

Oùï l'avis de sa commission proximité et environnement ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve** le marché à bon de commande pour un montant estimatif de 4 000 000 € HT concernant la reprise, le traitement et/ou valorisation du bois provenant des déchèteries de la Communauté urbaine de Lyon et tous les actes y afférents, avec l'entreprise SERDEX pour une quantité minimum sur 2 ans de 20 000 tonnes et une quantité maximum de 50 000 tonnes, et une quantité minimum de 10 000 tonnes pour chaque reconduction de un an et une quantité maximum de 25 000 tonnes pour chaque reconduction.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer ledit marché.

**3° - Les dépenses** correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine de Lyon - exercices 2010 et suivants - section de fonctionnement - compte 611 250 - fonction 812.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,

**Reçu au contrôle de légalité le : 24 mars 2010.**